



**Municipalité de
Saint-Cléophas-de-Brandon**
750 rue Principale
Saint-Cléophas-de-Brandon (Québec) JOK 2A0



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

**COVID-19 : SUSPENSION DE LA DÉLIVRANCE DES PERMIS DE
BRÛLAGE DOMESTIQUE POUR FEU À CIEL OUVERT**

Saint-Cléophas-de-Brandon, le 21 avril 2020 - En raison de la pandémie qui prévaut actuellement au Québec, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) demande aux municipalités de suspendre la délivrance de permis de feu à ciel ouvert.

En conséquence, le service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon avise ses citoyens qu'en date du vendredi 17 avril 2020, LA DÉLIVRANCE DE PERMIS DE FEU À CIEL OUVERT POUR BRÛLAGE DOMESTIQUE EST SUSPENDUE JUSQU'À NOUVEL ORDRE.

Le but de cette action est de limiter au minimum les risques de perte de contrôle d'un brûlage domestique qui peut causer un feu de végétation et également protéger les pompiers de la (SOPFEU) ainsi que nos pompiers municipaux.

-30-

Francine Rainville
Directrice générale et secrétaire trésorière
Tél : 450 889-5683 poste 6600
courriel : dg@st-cleophas.qc.ca
site internet : www.st-cleophas.qc.ca